

Le vingt sept octobre an mil huit cent soixante-huit, à heure

ACTE DE MARIAGE de André Etienne Bérard

Agé de vingt huit ans, né à Annot département du mois de Mars mil huit cent quarante profession de Cultivateur domicilié à La Garde département de Savoie fils majeur de son père Bérard profession de Cultivateur domicilié à Annot département de Savoie et de sa mère Henriette Prunier, son épouse, vivante et domiciliée au dit Annot (Savoie) épouse R.

E Marie Françoise Blanc

Agée de dix huit ans, née à La Garde département de Savoie le huit du mois de février mil huit cent cinquante profession d'aucune domiciliée à La Garde département de Savoie fille mineure de Pierre Etienne Joseph Blanc profession de Cultivateur domicilié à La Garde département de Savoie et de Antoinette Pauline Claudine Eugénie Sarda, son épouse, domiciliée au dit La Garde (Savoie) épouse de la mère au présent et résidant à La Garde.

Les actes préliminaires sont :

Les publications de mariage

faites par nous sans opposition, le dimanche 20 et du huit octobre mil huit cent soixante huit. Demeurées affichées pendant le délai voulu par la loi.

- 1° Vu l'acte de naissance du futur époux
2° Vu l'acte de l'acte de naissance de la future épouse
3° Vu l'acte de décès de la mère du futur époux
4° Vu l'acte de l'acte de naissance au dit mariage de père du futur époux, dressé le vingt Un Mars mil huit cent soixante huit par M. Esprit Barmet, notaire à Annot (Savoie)
6° Vu l'acte de décès de la mère de la future épouse ; et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, ont déclaré qu'il a été fait le contrat de mariage, à la date du du mois d mil huit cent soixante-huit, par devant M notaire à

département d

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Françoise Bérard A l'autre André Etienne Bérard.

Le tout en présence de Cambray, alphonse domicilié à Coulon département de Savoie âgé de trente trois ans profession de Courvain de Marie, non parent ni allié des futurs époux. De Giraud Joseph domicilié à Coulon département du Savoie âgé de quarante deux ans profession de Menuisier de la Savoie non parent ni allié des futurs époux. De Langier Emmanuel domicilié à La Garde département du Savoie âgé de quarante quatre ans profession de Nocturne Menuisier, non parent ni allié des futurs époux.

Et de Dussone Louis domicilié à La Garde département de Savoie âgé de quarante neuf ans profession de Menuisier de la Savoie en retraite, non parent ni allié des futurs époux. Après quoi, moi Esprit Barmet, J'ai dit dressé par M. le Maire de La Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par l'époux, le père de l'épouse et les quatre témoins, et l'acceptation de l'épouse, qui se déclare en le suivant de se faire par nous requis.

Bérard Emmanuel Blanc Blanc
Giraud Joseph Dussone
J. Rogier